



# BUDGET 2016

## Rapport de présentation

### **I- STRATEGIE FINANCIERE ET EQUILIBRE DU BUDGET 2016**

- 1- Les recettes de fonctionnement
- 2- Les dépenses de fonctionnement

### **II- EQUILIBRE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2016**

- 1- Les dépenses d'investissement
- 2- Les recettes d'investissement

### **III- LES RATIOS LEGAUX**

### **IV- LES BUDGETS ANNEXES**

## I- STRATEGIE FINANCIERE ET EQUILIBRE DU BUDGET 2016

Dans un contexte économique et financier contraint, le budget 2016 de la commune d'Aixe-sur-Vienne est un budget raisonné qui concilie ambition, exigence, qualité de service rendu aux Aixois et préservation des équilibres financiers.

La contrainte financière qui pèse sur les collectivités est réelle. La baisse des dotations de l'Etat se poursuit et ce contexte conduit à rechercher un juste équilibre entre les dépenses et les recettes pour garantir un autofinancement pérenne et soutenir la volonté de construire durablement pour le territoire en mettant en œuvre l'ensemble des engagements du mandat.

Au-delà de l'engagement de la municipalité, la résolution de l'équation budgétaire 2016 n'augmente pas la pression fiscale, voit une augmentation de la dette justifiée par le montant des investissements inscrits et s'appuie nécessairement sur une rationalisation de la dépense de fonctionnement.

La stratégie financière établie pour le mandat concilie sobriété et volontarisme pour maîtriser au plus juste les dépenses de fonctionnement et offrir dans le même temps un service de qualité pour les habitants et une ambition en matière d'investissement.

Ainsi le budget 2016 respecte ces engagements :

### ✓ Niveau d'épargne permettant d'assurer l'autofinancement d'une partie des investissements

Le taux d'épargne brute pour 2016 affiche 15.99 % ce qui permet de dégager une part de recettes de fonctionnement pour autofinancer une partie des investissements.

### ✓ Politique fiscale stable

La Majorité Municipale a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2016. Elle bénéficiera comme toute collectivité de l'augmentation des bases fiscales décidées par l'Etat à hauteur de 1% et d'une augmentation dynamique liée à l'arrivée de nouvelle population sur le territoire.

### ✓ Augmentation modérée de l'encourt de dette

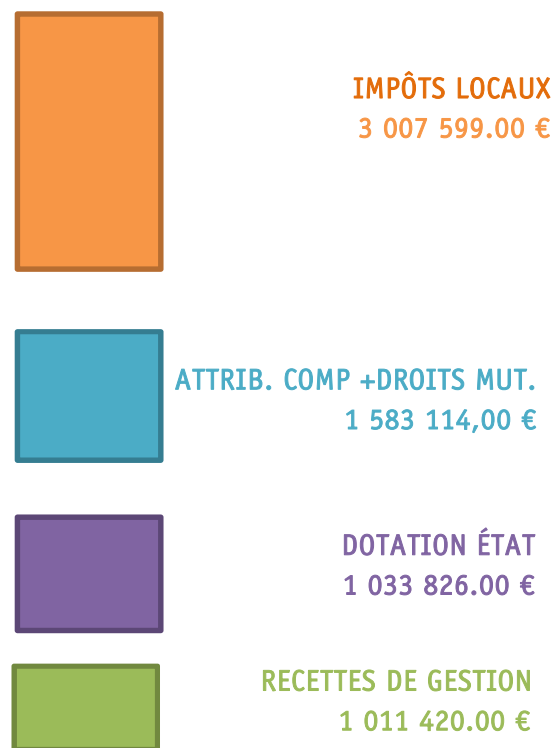
Il s'agit de conserver une capacité de financement pour permettre à la Collectivité de mettre en œuvre le Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) sur la période 2014 – 2020. Cette programmation concrétise un projet pour le territoire en termes d'aménagements et d'équipements structurants mais s'attache également à préserver le patrimoine communal.

**Fonctionnement : 6 635 959.00 €\***

**DÉPENSES**

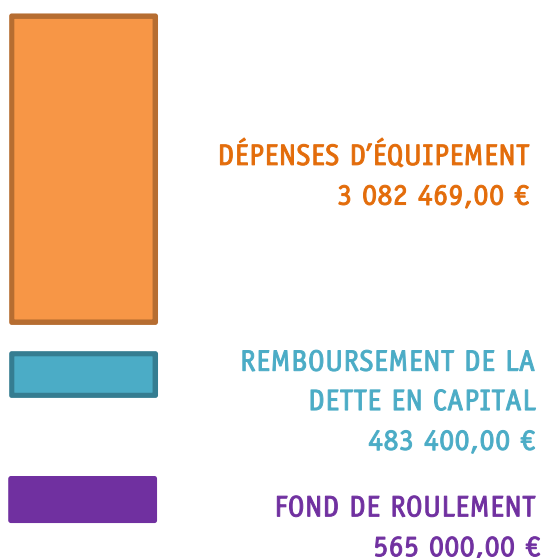


**RECETTES**

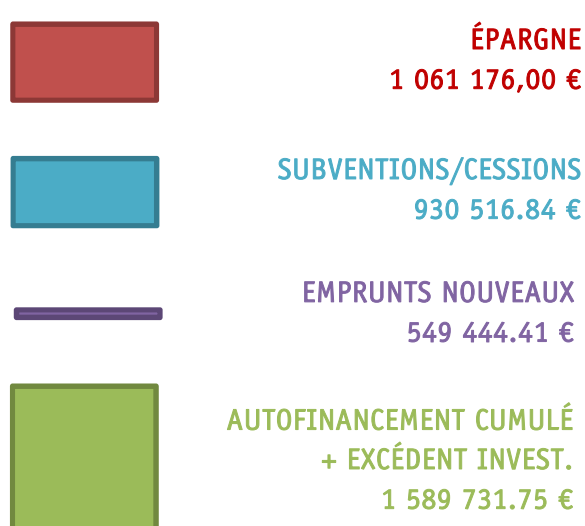


**Investissement : 4 130 869,00 €\***

**DÉPENSES**



**RECETTES**



*\*Ecritures réelles hors opérations d'ordre budgétaire*

## Equilibre du budget de fonctionnement 2016

	BP 2016
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	6 635 959,00 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION (2)	5 429 283,00 €
EPARGNE DE GESTION COURANTE (3)=(1)-(2)	1 206 676,00 €
INTERETS DETTE (4)	145 500,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (5)=(2) +(4)	5 574 783,00 €
TOTAL EPARGNE BRUTE (6)= (3)-(4)	1 061 176,00 €
TAUX EPARGNE BRUTE = (6)/(1)	15.99 %

### Taux autofinancement Budget 2016 (taux épargne brute)

Rapport entre les recettes réelles et la capacité d'autofinancement (épargne brute).

Il mesure la part des recettes disponibles pour le financement de l'investissement

**15.99%**

## 1- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2016 : 6 635 959,00 €

	BP 2016
PRODUIT FISCAL ménages	3 007 599,00 €
DOTATIONS ETAT	1 033 826,00 €
AUTRES RECETTES FISCALES ( <i>Att. Comp. + droits mutations</i> )	1 583 114,00 €
PRODUIT DES SERVICES	901 920,00 €
AUTRES RECETTES	109 500,00 €

Le budget 2016 se caractérise par des taux de fiscalité stables, des dotations d'Etat en nette diminution (dotation de fonctionnement et compensations fiscales) et une baisse des recettes liées à l'activité des services.

→ La fiscalité directe locale 3 007 599,00 €

**Aucune hausse de taux de fiscalité n'est prévue au budget 2016.** Ainsi l'accroissement du produit fiscal sera exclusivement lié au dynamisme des bases.

Détail des bases fiscales

	Bases prévisionnelles 2016
Taxe d'habitation	10 521 000,00 €
Taxe foncière sur le bâti	7 255 000,00 €
Taxe foncière sur le non bâti	77 300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 853 300,00 €</b>

Le montant des bases de la fiscalité directe est estimé en 2016 à 17 853 300,00 €. Cette prévision comprend une actualisation des valeurs locatives, fixée par la Loi de Finances, et une variation physique des bases.

Globalement on constate :

- + 2.01 % sur la TH
- + 0.23 % sur la TFB
- - 0.20 % sur la TFNB

#### Fixation des taux de fiscalité (*inchangés pour 2016*)

- Taux de la taxe d'habitation : 12,18%
- Taux de la taxe foncière sur le bâti : 22,77%
- Taux sur la taxe foncière sur le non bâti : 95,96%

#### Produit fiscal

	Produit fiscal 2016 prévisionnel
Taxe d'habitation	1 281 458,00 €
Taxe foncière sur le bâti	1 651 964,00 €
Taxe foncière sur le non bâti	74 177,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 007 599,00 €</b>

#### Le produit de la fiscalité directe estimé pour 2016

Somme des trois taxes directes locales payées par les contribuables Aixois en 2016

3 007 599,00 € soit une évolution de + 0.89 % par rapport au produit fiscal 2015

→ Les concours financiers de l'Etat 1 033 826,00 €

Le gouvernement souhaite modifier en profondeur les composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement. Sa réforme prévue pour entrer en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, est bien inscrite dans la Loi de Finances 2016 mais ne s'appliquera qu'en 2017. Pour autant les collectivités locales vont continuer en 2016 à participer au plan de redressement des comptes publics décidé par le gouvernement pour la période 2014-2017. La dotation forfaitaire diminue donc chaque année. Ainsi, en 2 ans (2014-2015) la commune

d'Aixe-sur-Vienne a connu une ponction de 135 000.00 € et 125 000.00 € devraient être à nouveau retranchés en 2016.

En 2016, pour le budget de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, les concours financiers de l'Etat se chiffrent à 1 033 826,00 € et se décomposent comme suit :

	<b>BP 2016</b>
Dotations Globales de Fonctionnement *	850 000,00 €
Compensations fiscales	120 676,00 €
Autres recettes Etat **	63 150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 033 826,00 €</b>

*\*La dotation globale de fonctionnement comprend : la dotation nationale de péréquation + la dotation de solidarité rurale.*

*\*\*Les autres recettes Etat comprennent la dotation passeport, élections, contrats avenir...*

#### **La dotation globale de fonctionnement 850 000,00 €**

	<b>BP 2016</b>
Dotations forfaitaire	600 000,00 €
Dotations de solidarité rurale	200 000,00 €
Dotations nationale de péréquation	50 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>850 000,00 €</b>

Le montant de la dotation forfaitaire attendu en 2016 est estimé à 600 000,00 €. Au total sur la période 2014-2017, la commune d'Aixe-sur-Vienne devrait contribuer à hauteur de 415 500,00 € au redressement des comptes publics.

La commune devrait conserver son éligibilité à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) sans certitude sur le montant de l'enveloppe. Enfin le montant perçu au titre de la Dotation Nationale de Péréquation devrait être sensiblement similaire.

#### **Les compensations fiscales 120 676.00 €**

	<b>BP 2016</b>
Compensation exonération, taxe habitation	91 963,00 €
Compensation exonération taxe Foncière bâti/ non bâti	7 946,00 €
Compensation spécifique à la TP	11 790,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>120 676,00 €</b>

Les compensations fiscales qui servent chaque année de variable d'ajustement à l'enveloppe normée des concours de l'Etat sont à nouveau en baisse. Seule la compensation sur la Taxe d'Habitation fait l'objet d'un reversement calculé sur le montant des exonérations accordées l'année précédente. Les autres compensations servent de variables d'ajustement à l'enveloppe normée.

**Le montant prévisionnel des compensations affiche une baisse générale à hauteur de - 23.87 % par rapport à 2015.**

→ **Les autres recettes fiscales**

**L'attribution de compensation 1 493 110,00 €**

Ce montant reste identique à celui fixé lors du dernier transfert de compétence à la Communauté de Communes du Val de Vienne.

**Les droits de mutation**

*Les droits de mutation (aussi appelés droits d'enregistrement) correspondent à tous les droits et taxes perçus par le notaire pour le compte de l'État et des collectivités à chaque changement de propriétaire. Leur montant varie selon que l'acquisition porte sur un logement neuf ou sur un logement ancien.*

Elles sont évaluées à 90 000.00 € pour 2016.

→ **Les autres recettes de gestion 1 011 420,00 €**

	<b>BP 2016</b>
Produits des services	901 920,00 €
Autres participations	79 500,00 €
Autres recettes	30 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 011 420,00 €</b>

**Les produits des services** qui concernent notamment les recettes des droits d'entrée piscine, centre culturel, école de musique, transports scolaires, camping... et les revenus des immeubles (gendarmerie, Trésorerie, Anciennes Ecuries, La Poste...) sont inscrits à hauteur de 901 920.00 €.

**Les autres participations**

Ce poste de recettes comprend principalement les participations d'autres collectivités, telle que la participation du Conseil Départemental de la Haute Vienne pour le fonctionnement de l'école de musique ou dans le cadre de l'utilisation de la piscine par les élèves du collège JB Corot.

**Les autres recettes.** Il s'agit des remboursements de sinistres et du produit lié à la vente de matériel (pour 2016, il s'agit de la cession de deux camions)

**2-LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016 : 5 574 783,00 €**

Compte tenu du moindre dynamisme des ressources, il est indispensable d'ajuster les dépenses. Le budget 2016 répond donc à une double ambition : sobriété et efficacité afin d'assurer une politique de qualité dans ce contexte de restriction financière.

	<b>BP 2016</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 574 783,00 €</b>
DEPENSES DE PERSONNEL	3 248 500,00 €

DEPENSES DE GESTION	2 117 783,00 €
FPIC	63 000,00 €
INTERET EMPRUNT	145 500,00 €

→ **Les dépenses de personnel 3 248 500,00 €**

Elles affichent une augmentation de + 3.63 %. Des efforts d'optimisation et de recherche de marges de manœuvre doivent se renforcer pour accompagner la baisse des dotations de l'Etat.

Le budget 2016 prend en compte les facteurs d'évolution suivants :

- Un Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
- La revalorisation du point d'indice acté par le gouvernement à hauteur de + 0.6% à compter de juillet 2016
- La reconduction de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA)
- La revalorisation du taux de contribution employeur à la CNRACL
- Le non remplacement d'un Agent du service Entretien des bâtiments faisant valoir ses droits à la retraite
- La demande de réintégration d'un Agent qui bénéficiait d'une disponibilité pour convenances personnelles
- Des avancements d'échelons
- Le recrutement de saisonniers pour l'activité estivale du camping

→ **Les dépenses de gestion 2 117 783,00 €**

	BP 2016
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION</b>	<b>2 117 783,00 €</b>
CHARGES LIEES A LA STRUCTURE	821 250,00 €
CHARGES LIEES A L'ACTIVITE	749 510,00 €
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	547 023,00 €

#### **Les charges liées à la structure 821 250,00 €**

Ces dépenses comprennent les charges immobilières, les assurances, les divers impôts et taxes, les dépenses de fluide ainsi que les contrats de maintenance. Au budget 2016, les charges liées à la structure sont estimées à 821 250,00 €. Les recherches d'économies portent notamment sur la réduction des dépenses de fluide (ouverture des marchés pour l'électricité et le gaz ce qui a conduit la collectivité à s'inscrire au sein de groupements de commande UGAP et SEHV) et sur l'optimisation des contrats de maintenance.

#### **Les charges liées à l'activité 749 510,00 €**

Rationalisation des achats, mutualisation du matériel, réduction frais affranchissement, impression...développement de la dématérialisation. Chaque service est mis à contribution pour optimiser ses ressources.

#### **Les subventions de fonctionnement 547 023,00 €**

L'essentiel de la dépense repose sur la contribution SDIS pour 166 923,00 € et le versement de subventions d'équilibre pour les budgets annexes CCAS pour 55 000.00 € et restaurant scolaire pour 112 145.00 €.



La Commune d'Aixe-sur-Vienne entend pérenniser son soutien au tissu associatif local. Il est rappelé néanmoins, qu'outre le versement d'un soutien financier, les services municipaux sont quotidiennement sollicités par les associations. En 2016, la Commune stabilise le montant de l'enveloppe réservée aux subventions de base et se réserve la possibilité de revoir le montant des subventions exceptionnelles. Un examen des comptes de chaque association sera donc réalisé avant émission d'un avis.

→ L'intérêt de la dette 145 500,00 €

Cette prévision en baisse de 30 100,00 € résulte d'une part des effets bénéfiques de la politique de désendettement de la Collectivité mais également de la gestion active de la dette (renégociation d'un emprunt dans un contexte de taux historiquement bas)

## II- EQUILIBRE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2016

Avec 3,082 M€ de projets d'investissement, le budget 2016 affiche une volonté de la Commune de mobiliser des moyens pour développer le territoire. Il s'agit d'entretenir le patrimoine communal, d'améliorer le cadre de vie, et d'offrir de nouveaux équipements (tout en gardant sous contrôle les charges de fonctionnement afférentes).

### 1-LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016 : 4 130 869,00 €

→ Les dépenses d'équipement : 3 082 469,00 €

Le budget 2016 s'inscrit dans un respect des grandes priorités du mandat à savoir : l'éducation, les services de proximité (sport, culture, patrimoine...), la vie sociale et la réalisation d'un important programme d'aménagements et d'entretien durable du patrimoine communal.

Une attention particulière **sur l'éducation**, avec pour 2016 l'informatisation de l'école élémentaire Robert DOISNEAU et les travaux de réfection de la couverture de l'école maternelle GE CLANCIER.

Des crédits importants dédiés aux chantiers de **mise en accessibilité des équipements recevant du public** en parfaite cohérence avec l'Ad'AP validé en Préfecture en janvier dernier.

Notons également **le développement du numérique** avec un accès fibre optique pour le Tiers Lieu (ex Cyber Base), l'école R DOISNEAU et la MAIRIE accompagné d'un développement des usages numériques pour tout public (dans le cadre de l'APPEL à Projet « Tiers Lieu »).

Concernant **la sécurité et la tranquillité publique**, plus de 120 000,00 € sont inscrits au budget 2016, avec notamment l'installation d'une vidéo protection à différents points stratégiques de la commune.

Dans **le secteur sportif** avec 325 000,00 € de crédits inscrits, 2016 marque notamment le début des études liées à la construction d'un boulodrome couvert, la réfection de la couverture de la bulle de tennis, la mise

en conformité de nombreux équipements (buts de foot), des travaux sur la base de canoë, et enfin l'achèvement des travaux d'aménagement des abords du nouveau vestiaire au stade d'Arliquet.

**Le secteur culture, Loisirs et patrimoine** pour lequel une enveloppe de 310 000.00 € sera dédiée à des travaux de mise en sécurité et de ravalement pour la Maison des Associations, le bâti communal situé impasse du Challat et la réfection de la couverture du Presbytère, création d'une nouvelle aire de jeux dans le parc J Prévert, acquisition d'équipements techniques pour le centre culturel Jacques Prévert et pour l'école de musique municipale.

**105 400.00 € seront consacrés à l'aménagement des espaces verts** de la commune. On peut notamment citer la réfection des allées et du parking des prairies Gilles Clément, l'aménagement de l'espace vert situé à l'angle des rues Pasteur et F. Mitterrand, l'aménagement des abords du Silicate et enfin l'installation de jardinières décoratives sur les espaces publics.

**Une enveloppe budgétaire de près de 1 200 000.00 €** sera globalement dédiée aux travaux :

- ◆ D'entretien durable du patrimoine
- ◆ D'équipements (éclairage public, signalétique et signalisation...)
- ◆ D'aménagements urbains avec l'étude préalable actuellement en cours sur le plateau des Grangettes et l'étude pour la requalification urbaine du secteur Mairie / René Gillet dont la Maitrise d'œuvre vient d'être attribuée au groupement SALTUS / A2i / SPIRALE, qui représente à terme près de 2.6 M€ d'investissement.
- ◆ De réfection de la voirie communale avec la voie nouvelle de Beaubonnat et la rue Voisin, la réfection du revêtement des trottoirs lotissement Rieux Cros I et du parking de la place des Pénitents noirs
- ◆ De travaux lourds de voirie avec la réalisation du carrefour du Clos Saint Gerald (tourne à gauche RN21)

Enfin une enveloppe dédiée aux affaires générales avec notamment l'acquisition de matériels pour les services. (Camion poly-benne, petit matériel, mobilier et autres...)

**Le remboursement de la dette : 483 400,00 €**

En 2016, le remboursement en capital de la dette est inscrit à hauteur de 483 400,00 € compte tenu des échéances d'emprunts contractées sur les exercices antérieurs.

### Les dépenses d'équipement

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement  
à l'exclusion du remboursement du capital de la dette

**3 082 469,00 € soit 532,00 € par habitant**

**1-LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2016 : 4 130 869,00 €**

Outre le montant du FCTVA évalué à 200 000,00 €, le produit des Taxes d'Aménagement évalué à 50 000,00 € et le produit des cessions immobilières estimé à 320 000,00 €, la commune devrait également bénéficier pour 2016 du soutien financier de ses principaux partenaires.

### Les recettes d'équipement 360 516,84 €

Ainsi l'Etat devrait participer au financement de la réfection de la couverture de l'école maternelle à hauteur de 82 293,00 € et de la mise en conformité des vestiaires au stade à hauteur de 74 991,82 €.

Le département de la Haute Vienne au titre des Contrats Territoriaux devrait allouer une enveloppe de 177 591,56 €. Ces crédits concernent principalement la voirie, le boulodrome couvert, l'aire de jeux à Prévert et l'école maternelle.

Par ailleurs la commune bénéficiera également de subventions versées par le Syndicat Energies de la Haute Vienne à hauteur de 5 640,46 €.

Le besoin de financement s'élève à 2 152 000,00 €

Compte de l'épargne cumulée, de l'excédent d'investissement constaté en 2015, la commune a prévu un recours à l'emprunt à hauteur de 549 444,41 €.

### L'autofinancement cumulé 1 589 731.75 €

Excédent de fonctionnement capitalisé	1 212 405,74 €
Excédent fonctionnement reporté 2015	80 000,00 €
Excédent investissement reporté 2015	297 326,01 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 589 731.75 €</b>

## III - LES RATIOS LEGAUX

*Population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : 5 791 habitants*

<b>6 ratios légaux</b>	<b>CA 2015</b>	<b>BP 2016</b>
<i>Produits des impôts directs / Population</i>	513,00 €	519,00 €
<i>Recettes réelles de fonctionnement / Population</i>	1 178,00 €	1 146,00 €
<i>Dépense équipement brut / Population</i>	640,00 €	532,00 €
<i>Encours dette / Population</i>	808,00 €	780,00 €
<i>Dotation Globale de fonctionnement / Population</i>	159,00 €	147,00 €
<i>Dépenses réelles / population</i>	988,00 €	963,00 €

## IV – LES BUDGETS ANNEXES

## Budget annexe de l'Assainissement

- **Fonctionnement : 494 00,00 € en dépenses et en recettes**
- **Investissement : 861 001,00 € en dépenses et en recettes**

### Principales opérations :

- Assainissement Rive droite de la Vienne (2<sup>ème</sup> tranche)
- Travaux d'entretien STEP
- Etude préalable à la mise en place d'une métrologie permanente
- Provisions pour études et travaux divers

Recours à l'emprunt en 2016 pour un montant prévisionnel de 210 182.66 €

L'actualité impacte de manière importante le budget de l'assainissement puisqu'il est question de transfert de cette compétence à l'EPCI dès le 01 janvier 2018. Les exercices 2016 et 2017 seront en partie consacrés à l'établissement d'un état des lieux stratégique, financier et technique qui sera placé sous l'égide de la Communauté de Communes du Val de Vienne. De manière concomitante il est également envisagé de procéder à la révision du zonage d'assainissement.

## Budget annexe Restaurant Scolaire

- **Fonctionnement : 519 190,00 € en dépenses et en recettes**
- **Investissement : 57 957.03 € en dépenses et en recettes**

Principales opérations : rampe de self amovible, mixeur, équipement de sécurité, étagères, casiers...changement porte s/sol

**Il est à noter que l'année 2016, avec l'ouverture du Pôle Jeunesse communautaire au cours du dernier trimestre 2016, verra l'activité du service impactée.**

- La restauration des + de 6 ans, les mercredis s'effectuera au restaurant scolaire du collège JB Corot
- La restauration des - de 6 ans, toute l'année s'effectuera sur place dans les nouveaux locaux du pôle jeunesse (livraison de repas). Une consultation pour fabrication et livraison des repas devrait être lancée prochainement par les services de la Communauté de Communes.

## Budget annexe Cimetière

- **Fonctionnement : 9 000,00 € en dépenses et en recettes**
- **Investissement : 3 468.08 € en dépenses et en recettes**

## Budget annexe Opérations Industrielles

- **Fonctionnement : 55 420.00 € en dépenses et en recettes**
- **Investissement : 29 617.02 € en dépenses et en recettes**

*La clôture du budget annexe était fixée au 01 janvier 2016 mais compte tenu de l'admission en non-valeur des impayés de loyers programmée sur cet exercice, le budget annexe ne pourra être clos qu'en 2017.*

Pour information car budget voté en CA du CCAS, le 21 mars 2016.

- Fonctionnement : 221 464.48 € en dépenses et en recettes
- Action sociale : 61 417.78 €
- Portage de repas : 160 046.70 €